



## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de GRENOBLE 38100  
5 B rue Jules Flandrin – Immeuble Résidence Flandrin

UN STUDIO AU 1<sup>ER</sup> ETAGE  
d'une surface totale de 20,37 M<sup>2</sup>  
(cadastré sur le volume 1 CX 132, 140, 141, 142 et 143 et le lot n° 2 de la copropriété)

MISE A PRIX : 10 000 €

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 12 AVRIL 2022 A 14 HEURES  
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,  
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le lundi 4 avril 2022 de 14 heures à 15 heures par le ministère de la  
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

### DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE 38100, 5 B rue Jules Flandrin, dans un immeuble dénommé « RESIDENCE FLANDRIN », cadastré section sur le volume 1 CX 132, CX 140, CX 141, CX 142 et CX 143, et le lot n° 2 et les 73/10 000èmes des parties communes générales.

Il est rappelé que :

Un Etat descriptif de division reçu par Maître PLOTTIN, notaire à MEYLAN (38), a été publié le 5 janvier 2011, 3804P01 volume 2011 P 86.

Un état descriptif de division reçu par Maître PLOTTIN, notaire à MEYLAN (38), a été publié le 21 janvier 2011, 3804P01 volume 2011 P 769.

Un procès-verbal de cadastre a été publié le 28 décembre 2011, 3804P01 volume 2011 P 10559.

Un modificatif reçu par Maître PLOTTIN, notaire à MEYLAN (38), a été publié le 13 septembre 2012, 3804P01 volume 2012 P 6763.

### CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 12 août 2021.

### FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

*Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés  
Tél 04.76.46.27.43 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.*